

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 399 DU 16 JUILLET 2025
portant nomination de monsieur **Nounagnon**
Aristide DJIDJOHO, en qualité de représentant du
Président de la République au sein du Comité de
gestion du Fonds de développement pétrolier.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2019-06 du 15 novembre 2019 portant code pétrolier en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-090 du 10 mars 2021 portant création d'un Fonds de développement pétrolier ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-896 du 17 avril 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé représentant du Président de la République au sein du Comité de gestion du Fonds de développement pétrolier.

Article 2

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.



Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des
Mines,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEEM : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1, JORB : 1.